



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Mort de Quentin Deranque

Question au Gouvernement n° 1308

Texte de la question

MORT DE QUENTIN DERANQUE

Mme la présidente . La parole est à Mme Tiffany Joncour.

Mme Tiffany Joncour . Jeudi soir, sur un trottoir, à Lyon, un jeune homme de 23 ans a été lynché par une horde de barbares pour ses seules idées politiques. Samedi, la vie d'un compatriote s'est arrêtée. Malgré sa force d'âme et son courage, Quentin a succombé à ses blessures. Notre assemblée vient de lui rendre hommage. Nous pensons à sa famille, à ses proches et à toutes les victimes de violences. La France est forte de la fraternité d'un peuple qui refuse ce meurtre politique. S'il appartient à la police et à la justice d'identifier les auteurs, de les arrêter, de les juger et de les condamner à la hauteur de l'ignominie de ce crime, il est de notre devoir de faire en sorte qu'on ne meure plus pour ses idées politiques.

Il ressort des témoignages que la mouvance antifa porte une très lourde responsabilité dans ce meurtre. Alerté notamment par Marine Le Pen sur la Jeune Garde, le gouvernement avait identifié les risques liés à cette organisation et décrété sa dissolution ; mais ses membres ont continué à sévir, encouragés jusque dans cet hémicycle, où certains ont encore crié récemment « vive la Jeune Garde » et revêtu son logo. Si le gouvernement n'est pas responsable des liens entre un parti représenté ici et ces organisations d'extrême gauche, il doit en revanche agir pour préserver la démocratie et les valeurs républicaines. Depuis des années, leurs membres, revendiquant l'usage de la violence et jouissant d'une certaine complaisance politico-médiatique, détruisent nos villes lors de manifestations et intimident tous ceux qui ne pensent pas comme eux. La mort de Quentin nous oblige à faire cesser toute complaisance à leur égard.

Dissoudrez-vous les organisations antifa ? Ferez-vous poursuivre leurs éventuelles reconstitutions, comme le permet le code pénal ? Suivrez-vous les démocraties qui les ont classées comme terroristes, puisque leurs modes d'action le sont ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente . La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Gérald Darmanin, garde des sceaux, ministre de la justice . Je tiens d'abord à adresser des mots d'empathie et de compassion à la famille de Quentin et à tous ceux qui le connaissent. Soyez assurés que M. le ministre de l'intérieur, actuellement en déplacement officiel en Algérie, et moi-même mettons les moyens, auprès du procureur de Lyon comme de la police judiciaire lyonnaise, pour que les auteurs soient interpellés, présentés devant la justice, et, nous l'espérons, condamnés à la hauteur de l'homicide volontaire, puisque c'est ainsi que les faits ont été qualifiés par le procureur de la République de Lyon.

Vous m'interrogez sur les groupuscules qui utilisent la violence physique pour mettre leurs idées en avant et qui tuent, vous l'avez dit, madame la présidente, non pas de mort lente, comme le disait Brassens, mais physiquement, déplaçant ainsi une démocratie dans un état de sauvagerie. Comme ministre de l'intérieur, j'ai dissous de nombreuses associations d'ultradroite et d'ultra-gauche. Nous devons continuer à le faire : M. Laurent

Nuñez le fera, comme l'a fait Bruno Retailleau. Le gouvernement sera toujours à vos côtés – le Parlement aussi, je l'espère – lorsqu'il faudra mettre fin à des agissements contraires à la démocratie.

Vous l'avez dit, tout comme M. Glucksmann – je tiens à souligner la quasi-unanimité politique –, la brutalisation de la vie politique doit s'arrêter. Il y a de la brutalisation quand on dit que la police tue, alors que dix à quinze policiers et gendarmes meurent chaque année (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN, EPR, DR, Dem, HOR, LIOT et UDR*), lorsque l'on se déchaîne sur un ballon de football qui représente la tête d'un ministre, en l'occurrence Olivier Dussopt (Mêmes mouvements), ou encore lorsqu'on justifie l'action de la Jeune Garde et qu'on investit comme candidat aux élections législatives son dirigeant, déjà condamné pour violences physiques. (Mêmes mouvements.)

Jean-Paul Sartre disait que les mots étaient des revolvers chargés. Que ceux qui arment les revolvers des mots les déchargent pour que nous puissions avoir une démocratie vivante et qui ne se termine pas par la mort de jeunes hommes et de jeunes femmes dans la rue. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, DR, Dem, HOR et LIOT.*)

Données clés

Auteur : [Mme Tiffany Joncour](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1308

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 18 février 2026